



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.109/L.1855
10 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'Étudier
LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

ORGANISATION DES TRAVAUX : RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS
PERTINENTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Note du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1	2
II. RÉOLUTIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL RELATIVES À L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX . .	2 - 11	2
III. RÉOLUTIONS, CONSENSUS ET DÉCISIONS CONCERNANT DES QUESTIONS PARTICULIÈRES EXAMINÉES PAR LE COMITÉ SPÉCIAL EN 1996	11 - 12	4
IV. AUTRES RÉOLUTIONS SE RAPPORTANT AUX TRAVAUX DU COMITÉ SPÉCIAL	13	6

Annexe

COMPOSITION DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ SPÉCIAL EN 1996	11
--	----

I. INTRODUCTION

1. L'attention du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux est appelée sur les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session (énumérées aux sections II et III ci-après) qui concernent les travaux du Comité spécial en 1997.

II. RÉOLUTIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL RELATIVES À L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

2. Le Comité spécial a été créé par la résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 27 novembre 1961. Le Comité a été prié d'étudier l'application de ladite déclaration, figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée, en date du 14 décembre 1960, et de formuler des suggestions et des recommandations quant aux progrès réalisés et à la mesure dans laquelle la Déclaration était mise en oeuvre.

3. Par sa résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963, l'Assemblée générale a décidé de dissoudre le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et a prié le Comité spécial d'étudier les renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

4. À la même session et à chacune des sessions suivantes, après avoir examiné le rapport du Comité spécial¹, l'Assemblée générale a adopté une résolution reconduisant le mandat du Comité spécial.

5. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, sur la base d'une recommandation du Comité spécial, a adopté sa résolution 35/118 du 11 décembre 1980, en annexe de laquelle figure le Plan d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

6. À sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/47 du 22 novembre 1988, par laquelle elle proclamait la décennie 1990-2000 Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

7. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 46/181 du 19 décembre 1991, a adopté les propositions contenues dans l'annexe du rapport du Secrétaire général (A/46/634/Rev.1) en date du 13 décembre 1991, qui constituent le Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Le Plan contenait notamment les dispositions suivantes :

"22. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux devrait, en collaboration avec les Puissances administrantes :

a) Analyser périodiquement, pour chaque territoire, le stade atteint et les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

b) Examiner l'impact de la situation économique et sociale sur le progrès constitutionnel et politique dans les territoires non autonomes;

c) Durant la Décennie, organiser des séminaires tour à tour dans les Caraïbes et dans le Pacifique, ainsi qu'au Siège des Nations Unies, pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action, avec la participation des peuples des territoires non autonomes, de leurs représentants élus, des Puissances administrantes, des États Membres, des organisations régionales, des institutions spécialisées, d'organisations non gouvernementales et d'experts.

23. Le Comité spécial devrait, à titre prioritaire, s'efforcer d'obtenir la pleine collaboration des Puissances administrantes en vue de l'envoi de missions de visite des Nations Unies dans les territoires non autonomes.

24. Le Comité spécial, en collaboration avec les Puissances administrantes, devrait faire tout son possible pour faciliter et encourager la participation de représentants des territoires non autonomes aux travaux des organisations régionales et internationales, des institutions spécialisées du système des Nations Unies, du Comité spécial lui-même et d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de décolonisation."

8. À sa cinquante et unième session, après avoir examiné le rapport du Comité spécial², l'Assemblée générale a adopté la résolution 51/146 du 13 décembre 1996, dans laquelle, entre autres dispositions, elle :

"5. Approuve le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 1996, y compris le programme de travail envisagé pour 1997³;

...

11. Prie le Comité spécial de continuer à rechercher les moyens d'assurer l'application immédiate et intégrale de la Déclaration, de prendre, en ce qui concerne tous les territoires qui n'exercent pas encore leur droit à l'autodétermination, y compris à l'indépendance, les mesures qu'elle a approuvées touchant la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et, en particulier :

a) De faire des propositions précises pour l'élimination des dernières manifestations du colonialisme et de lui en rendre compte lors de sa cinquante et unième session;

/...

b) De continuer à suivre la façon dont les États Membres appliquent la résolution 1514 (XV) et les autres résolutions sur la décolonisation;

c) De continuer à accorder une attention particulière aux petits territoires, notamment en y envoyant régulièrement des missions de visite, et de lui recommander les mesures les plus aptes à permettre aux populations de ces territoires d'exercer leur droit à l'autodétermination, y compris à l'indépendance;

d) De tout mettre en oeuvre pour obtenir que les gouvernements du monde entier et les organisations nationales et internationales appuient les objectifs de la Déclaration et appliquent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies en la matière;

12. Demande aux Puissances administrantes de continuer d'aider le Comité spécial à s'acquitter de son mandat et de recevoir des missions de visite dans les territoires pour que celles-ci y obtiennent des renseignements de première main et s'assurent des vœux et des aspirations de leurs habitants;

13. Demande également aux Puissances administrantes qui n'ont pas participé aux travaux du Comité spécial de le faire à sa session de 1997."

9. Par une lettre datée du 26 juillet 1996, adressée au Président par intérim du Comité spécial (A/AC.109/2068), le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Président par intérim de la décision du Gouvernement afghan de se retirer du Comité spécial à compter de cette même date. Le 9 août 1996, le Président par intérim a transmis la lettre susmentionnée au Président de l'Assemblée générale pour suite à donner.

10. Au 1er janvier 1997, le Comité spécial se composait des 22 membres suivants : Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Grenade, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela et Yougoslavie. On trouvera à l'annexe au présent document la composition des organes subsidiaires du Comité spécial en 1996.

III. RÉOLUTIONS, CONSENSUS ET DÉCISIONS CONCERNANT DES QUESTIONS PARTICULIÈRES EXAMINÉES PAR LE COMITÉ SPÉCIAL EN 1996

11. Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus à la section II, l'Assemblée générale a adopté la résolution 51/146 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'Assemblée a adopté huit autres résolutions, un consensus et trois décisions concernant des questions particulières examinées par le Comité spécial en 1996. On trouvera ci-après la liste des textes en question. Les membres du Comité pourront tenir compte de ces textes lorsqu'ils établiront le programme de travail du Comité pour 1997.

12. Sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), l'Assemblée générale a décidé de reporter au mois de mars 1997 l'examen de la question relative aux territoires non autonomes suivants : Anguilla, Bermudes, Guam, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène, Samoa américaines.

A. Résolutions, consensus et décisions concernant des territoires particuliers

1. Résolutions

<u>Territoire</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Sahara occidental	51/143	13 décembre 1996
Nouvelle-Calédonie	51/144	13 décembre 1996
Tokélaou	51/145	13 décembre 1996

2. Consensus

<u>Territoire</u>	<u>Numéro de la décision</u>	<u>Date d'adoption</u>
Gibraltar	51/429*	13 décembre 1996

3. Décisions

<u>Territoire</u>	<u>Numéro de la décision</u>	<u>Date d'adoption</u>
Timor oriental	51/402*	20 septembre 1996
Îles Falkland (Malvinas)	51/406*	25 octobre 1996

B. Résolutions concernant d'autres questions

<u>Intitulé</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	51/139	13 décembre 1996

* Numéro provisoire.

<u>Intitulé</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale	51/140	13 décembre 1996
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	51/141	13 décembre 1996
Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes	51/142	13 décembre 1996
Diffusion d'informations sur la décolonisation	51/147	13 décembre 1996

C. Décision concernant d'autres questions

<u>Intitulé</u>	<u>Numéro de la décision</u>	<u>Date d'adoption</u>
Activités militaires des puissances coloniales et dispositions de caractère militaire prises par elles dans les territoires sous leur administration	51/426*	13 décembre 1996

* Numéro provisoire.

IV. AUTRES RÉOLUTIONS SE RAPPORTANT AUX TRAVAUX
DU COMITÉ SPÉCIAL

13. Les autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquantième session qui se rapportent aux travaux du Comité spécial sont énumérées ci-après :

<u>Intitulé</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	51/2	17 octobre 1996
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains	51/4	24 octobre 1996
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique	51/11	4 novembre 1996
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes	51/16	11 novembre 1996
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique	51/18	14 novembre 1996
Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud	51/19	14 novembre 1996
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	51/20	19 novembre 1996
Droit de la mer	51/34	9 décembre 1996
Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants de poissons et des stocks de poissons migrateurs	51/35	9 décembre 1996
La pêche au grand filet dérivant; la pêche non autorisée dans les zones relevant de la juridiction nationale; et prises accessoires et déchets de la pêche	51/36	9 décembre 1996
Action internationale contre la production illicite et le trafic des drogues et la toxicomanie	51/64	12 décembre 1996

<u>Intitulé</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	51/68	12 décembre 1996
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'Action	51/69	12 décembre 1996
Assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique	51/71	12 décembre 1996
Décennie internationale des populations autochtones	51/78	12 décembre 1996
Mesures à prendre pour lutter contre les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée	51/79	12 décembre 1996
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	51/80	12 décembre 1996
Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	51/81	12 décembre 1996
Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination	51/83	12 décembre 1996
Réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination	51/84	12 décembre 1996
Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques	51/91	12 décembre 1996
Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires	51/92	12 décembre 1996
Droit au développement	51/99	12 décembre 1996
Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	51/118	12 décembre 1996
Questions relatives à l'information	51/138 A et B	13 décembre 1996

<u>Intitulé</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine	51/151	13 décembre 1996
Respect des engagements et application des politiques convenues dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement	51/173	16 décembre 1996
Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	51/176	16 décembre 1996
Application des décisions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)	51/177	16 décembre 1996
Convention sur la diversité biologique	51/182	16 décembre 1996
Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement	51/183	16 décembre 1996
Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	51/184	16 décembre 1996
Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles	51/185	16 décembre 1996
Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social	51/202	17 décembre 1996
Plan des conférences	51/211 A à E	18 décembre 1996
Planification des programmes	51/219	18 décembre 1996
Plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999	51/220	18 décembre 1996
Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997	51/221 A et B	18 décembre 1996
Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997	51/222 A à C	18 décembre 1996

Notes

¹ Voir les rapports que le Comité spécial a présentés à l'Assemblée générale de ses dix-huitième à cinquante et unième sessions. Pour les rapports les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 23 (A/48/23); ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 23 (A/49/23); ibid., cinquantième session, Supplément No 23 (A/50/23); et ibid., cinquante et unième session, Supplément No 23 (A/51/23).

² A/51/23 (Parts I-VIII); sera publié ultérieurement comme Supplément No 23 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session (A/51/23).

³ A/51/23 (Part I), chap. I, sect. J; sera publié ultérieurement comme Supplément No 23 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session (A/51/23).

Annexe

COMPOSITION DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ SPÉCIAL EN 1996

Groupe de travail^a

Membres du bureau du Comité spécial :

Sierra Leone (Président)^b
Cuba (Vice-Président)
Papouasie-Nouvelle-Guinée (Vice-Président)^b
République arabe syrienne (Rapporteur)

Membres du bureau du Sous-comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance :

Papouasie-Nouvelle-Guinée (Président)^b
Trinité-et-Tobago (Rapporteur)^b

Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance

Comprend tous les membres du Comité spécial^c.

Notes

^a À sa 1449e séance, le 14 juillet 1995, le Comité spécial a approuvé la recommandation tendant à ouvrir le Groupe de travail à tous les membres du Comité.

^b Comme suite au départ du Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies en mai 1996, le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est devenu Président par intérim du Comité et le représentant de la Trinité-et-Tobago est devenu Président par intérim/Rapporteur du Sous-Comité.

^c Voir par. 10 du présent rapport.
